

**A PROPOS de l'axe 4 du P.R.S.3 « Ressources humaines en santé...  
« Former, Recruter et Fidéliser les professionnels de la Santé en Ile de France »**

Les trois objectifs retenus par le CTS 93 apparaissent comme une démarche positive visant à combler à terme le manque de personnel médical dans le contexte particulier de la Seine saint Denis qui cumule tout à la fois un indice de présence des généralistes le plus bas de l'île de France avec un taux de fuite important des nouveaux praticiens vers d'autres territoires ou établissements si ce n'est vers des structures administratives.

En tant que représentant des usagers du système de santé il apparaît opportun de rappeler que si notre département est à considérer comme un véritable Désert médical cette situation est due à la décision visant, par la mise en place d'un numérus clausus, à maîtriser le coût de la santé en limitant l'offre des soins qui fût prise en 1971 dans un accord avec les professionnels de santé mais auquel nulle association d'usagers ne fut partie prenante.

Plus de quarante années durant, le nombre de nouveaux diplômés fût ainsi réduit sans qu'il soit tenu compte des départs à la retraite, du vieillissement des médecins installés, des conditions nouvelles d'exercice et des besoins diversifiés d'une population en augmentation, c'est donc à juste titre qu'il est essentiel que les trois axes retenus par le CTS 93 soient considérés comme un tout visant à l'attractivité et à l'engagement dans le temps des professionnels de santé sur notre territoire.

Constat étant fait que plusieurs de nos concitoyens, dont certains en traitement d'Affection Longue Durée, sont depuis de longs mois en recherche d'un médecin traitant-référent exerçant sur leur localité, et ayant noté que l'objectif maintenant retenu étant celui d'un ratio dit « Raisonnable » de généralistes, il est grand temps que le P.R.S.3 Ile de France en fixe, pour la Seine saint Denis, la priorité et en offre les moyens.

Parmi ceux-ci une nouvelle approche du cursus universitaire visant en particulier à l'accompagnement des étudiants tout au long de leur formation s'avère nécessaire pour une amélioration de leurs conditions matérielles tant en faculté qu'en stage de même celle-ci ne peut omettre en parallèle, au plan des programmes, une réflexion approfondie de l'enseignement alliant l'apprentissage des actes et la dimension relationnelle des praticiens avec leurs patients.

A cet égard le recours à la télémédecine et tout particulièrement à la téléconsultation ne peut, hormis les situations d'urgence limitées dans le temps ou à des difficultés d'accès, s'y subsister ordinairement et nécessite une obligation de formation des professionnels concernés et

de leurs équipes d'accueil tout comme un devoir d'information des patients car cette facilité se doit de rester un acte médical entier avec le respect de toutes ses obligations déontologiques.

Régulièrement les consultants et leur entourage familial émettent auprès des associations d'usagers le souhait de retrouver, avec le généraliste, un temps d'échange prolongeant une réelle auscultation en cabinet ou à domicile leur permettant ainsi tout à la fois une bonne compréhension du diagnostic et des prescriptions mais aussi la formulation d'actes de prévention voire un moindre recours à des examens de laboratoires ou faisant appel à priori à des moyens techniques sophistiqués, onéreux et contraignants

La pratique réhabilitée de ce colloque singulier et la confiance qu'il entretient se révèle également comme l'une des solutions apportées à la bonne compréhension par l'utilisateur, au-delà des aspects administratifs, de la notion de médecin référent. Par ailleurs un tel dialogue continu peut, par contre coup, éviter les tendances de certains patients à ne pas respecter des rendez-vous proposés, hors de toute considération humanitaire, par diverses plateformes qui favorisent les travers du consumérisme.

En ce qui concerne les conditions d'installation de nouveaux diplômés il serait opportun d'analyser ce qui a effectivement été mis en œuvre depuis 2019 suite à l'engagement de l'Etat au travers du volet santé des 23 mesures spécifiques pour le département et d'aborder la réponse à la situation non pas dans une approche statistique mais dans celle attendue par les usagers en termes de nombre, de présence et évidemment de proximité du corps médical

Pour un usager cette notion est l'une de ses préoccupations dès lors elle ne peut être satisfaite par calcul arithmétique mais par une connaissance des réalités vécues au quotidien. Dès lors ne serait-il pas judicieux de reprendre et prolonger les travaux des premiers plans de l'organisation sanitaire régionale qui prenaient en considération le concept de Bassin de vie

Notre département subit et subira dans les prochaines années encore beaucoup de bouleversements urbanistiques tant en matière de logement que d'infrastructure routière qui quadrillant l'espace fixeront de façon nouvelle les populations et impacteront leurs possibilités de déplacements. Un P.R.S ne doit donc pas seulement combler un déficit, aménager le présent mais prévoir l'avenir

Pour parfaire la réflexion et l'expression de préconisations nous pouvons nous appuyer, et c'est une chance à ne pas négliger, sur le nombre important de C.L.S qui au plus près des territoires sont des lieux d'échange regroupant les diverses branches professionnelles, les associations, les établissements, les responsables des services locaux impliqués et les élus municipaux sont également en capacité de propositions.

Dans le cadre des aides pouvant être apportées et dûment contractualisées en termes d'implantation, d'aménagement de cabinets médicaux et de soutien à l'engagement formel des professionnels de santé à la continuité de leur exercice une attention toute particulière est à observer, dans le temps, celle du risque de regroupement de praticiens généralistes en des locaux de centre-ville au détriment de leurs présences au sein des ensembles d'habitation en périphérie.

Par ailleurs compte tenu du pouvoir d'achat des plus succincts des Séquano-Dionysiens et de leurs familles, toutes les aides financières ou en nature devraient être accordées prioritairement aux généralistes conventionnés/Secteur 1 et une réflexion spécifique engagée en ce qui concerne l'implantation territoriale des divers professionnels spécialistes et ceux du secteur médico-social ainsi que la nature du soutien pouvant leur être dévolu dans une volonté de cohésion et de continuité des soins.

Pour les usagers la mise en application des mesures envisagées et à pérennisées est urgente elle demande donc une réelle planification impliquant tous les intéressés dans leurs expressions collectives tant syndicales, associatives, politiques ou administratives il s'agit en l'occurrence d'une démarche effective de Démocratie en santé en vue, en corrigeant quelques manquements du passé et en tentant d'adapter les moyens et les pratiques aux réalités du présent, de construire suivant l'objectif du PRS.3,.....Un monde professionnel attractif et durable

**Lucien BOUIS**

**Membre du Bureau CTS 93.....Mars 2023**

